

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Ce cours enseigne les **bases légales applicables au spectacle vivant en droit suisse**. Il permet d'identifier les éléments essentiels, de connaître les dispositions légales et de les appliquer au domaine des arts vivants. Cette formation est illustrée par de nombreux **exemples pratiques** permettant de comprendre les enjeux et les difficultés du droit. Elle est animée par des **juristes** et des professionnel-le-s des arts vivants aux compétences multiples et qui rendent cette matière dense accessible.

LES THEMES DEVELOPPES

- Le droit d'auteur en lien avec la représentation d'œuvres de scène ;
- Le droit d'auteur spécifique à la musique ;
- Les droits voisins ;
- Le droit du travail et ses contrats ;
- L'engagement des travailleurs résidant à l'étranger ;
- Le contrat de cession et de coproduction ;
- L'impôt à la source.

LE PUBLIC CIBLE

La formation s'adresse principalement aux **responsables, artistes, administrateurs de compagnie** qui proviennent du théâtre, de la danse, de la musique, de festivals et/ou de toute structure culturelle des arts vivants. Le cours est destiné aux professionnel-le-s désirant acquérir ou consolider leurs connaissances dans ces différents domaines.

LES INTERVENANT-E-S

(Par ordre d'apparition dans la formation)

- Sandra Gerber Bugmann, responsable du service juridique, Société Suisse des Auteurs (SSA)
- Cécile Buclin, collaboratrice du département scène, Société Suisse des Auteurs (SSA)
- Nadia Demont, collaboratrice du département clientèle, Coopérative des auteurs et éditeurs de musique (SUISA)
- Céline Evéquoz, collaboratrice du département juridique, Coopérative des auteurs et éditeurs de musique (SUISA)
- David Johnson, responsable de l'antenne romande de la Coopérative suisse des artistes interprètes (SIG et Swissperform)
- Fabrice Bernard, chef de projet JOJ 2020 au service culturel de la Ville de Lausanne, fondateur de Headstrong Music et ancien administrateur du Théâtre de l'Octogone.
- Etienne Monnier, avocat, spécialiste en droit du sport et de l'art, Etude Monnier & Gillieron
- Vincent Sager, directeur d'Opus One, spécialiste en production et organisation de spectacles et d'expositions immersives.
- Patrick Mangold, avocat spécialisé en droit du travail et performeur

Le droit d'auteur en lien avec la représentation d'œuvres de scène

Sandra Gerber Bugmann et Cécile Buclin
Principes généraux du droit d'auteur, gestion collective du droit de représentation, autorisation de représentation et contrats, paiement des droits d'auteur.

Le droit d'auteur spécifique à la musique

Nadia Demont et Céline Evéquoz
Aperçu théorique du droit d'auteur et mise en pratique par divers exemples.

Les droits voisins

David Johnson
Droits voisins vs. Droits d'auteur (bases, principes). Gestion collective, Swissperform.

L'impôt à la source

Fabrice Bernard
Obligations de l'employeur, des personnes concernées, de la prestation imposable ainsi que du calcul de l'impôt. Les spécificités du Canton de Vaud sont abordées et celles des autres cantons également évoqués.

Le contrat de cession et de coproduction

Etienne Monnier et Vincent Sager
Pertinence de l'utilisation d'un contrat du point de vue juridique et pratique, analyse d'un contrat de cession et d'un contrat de coproduction.

Le droit du travail et ses contrats

Patrick Mangold
Droits et obligations de l'employeur-euse, de l'employé-e et fin des rapports de travail.
L'engagement du personnel résidant à l'étranger.

LES INFORMATIONS PRATIQUES

DATES

20, 21 et 27 mars, 2 et 8 avril 2025
24,5 heures de cours

Module "Droits voisins"
Nouvelle date - 21.03.2025

LIEU

Centre de compétences artos - QG Center - Route de la Chaux 4 1030 Bussigny

HORAIRES

Jeudi 20 mars : 09h00-12h30 / 13h30-17h00
Vendredi 21 mars : 09h00-12h30
Jeudi 27 mars : 13h30-17h00
Mercredi 2 avril : 09h00-12h30
Mardi 8 avril : 09h00-12h30 / 13h30-17h00

COÛT

CHF 680.- * / 10% de réduction pour les membres **artos**.
**Ce cours peut être pris en charge par certaines caisses de chômage. Se renseigner auprès de son/sa conseiller-ère ORP.*

PLUS D'INFOS

+41 21 621 80 94

fcdmin@artos-net.ch / www.artos-net.ch

 Inscription jusqu'au 6 mars 2025

LES CONDITIONS

L'inscription se fait à l'aide d'un **formulaire** que vous trouverez sur www.artos-net.ch à la rubrique **formations/droit suisse pour le spectacle vivant**. Places limitées.

Dès réception de la **confirmation d'artos**, envoyée par courrier électronique, et une fois votre paiement effectué, votre inscription sera définitive.

En cas d'annulation par **artos**, le montant est remboursé.

Une **attestation** est délivrée aux participant-es ayant suivi la totalité de la formation.

LES FORMATIONS

Depuis sa création en 1996, l'association **artos** contribue au développement des métiers de la scène culturelle romande.

artos a initié, en partenariat avec les Universités de Lausanne et Genève, un MAS (Maîtrise universitaire d'études avancées) en Management Culturel et a mis sur pied le Brevet fédéral de technicien-ne du spectacle et le CFC de techniscéniste.

De plus, l'association organise, plusieurs fois par année, une série de formations courtes et continues :

En technique de scène :

- Module sécurité – lieux de spectacle et événementiel
- Formation antichute
- Vectorworks – spotlight
- Opérateur-trice PEMP
- Initiation à la création lumière
- Initiation – Mapping&Vjing

En administration :

- Sensibilisation à la gestion de projets culturels
- Communication avec les médias
- Comptabilité dans le spectacle vivant
- Gestion des salaires et cadres d'engagement
- Recherche de fonds
- Diffusion
- RH Management (nouveau)

Informations détaillées sur le contenu et dates des sessions mises à jour régulièrement sur www.artos-net.ch

artos
association professionnelle

Route de la Chaux 4 / CH-1030 Bussigny
T. +41 21 701 99 61
admin@artos-net.ch / www.artos-net.ch

LE DROIT SUISSE

POUR LE SPECTACLE VIVANT

20, 21 et 27 mars, 2 et 8 avril 2025

Bussigny

Module "Droits voisins"
Nouvelle date - 21.03.2025

artos
association professionnelle